

DÉCISION DU MAIRE

24 / 016

CONTRAT RELATIF À L'ABONNEMENT MAILING NOUVEAUX VOISINS 2024 AVEC LA POSTE – DURÉE 12 MOIS

Le Maire de la Commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n°22/37 du Conseil municipal en date du 04 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

Considérant la nécessité d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat relatif à l'abonnement mailing Nouveaux voisins - durée 12 mois - avec La Poste afin d'avoir accès aux adresses des nouveaux arrivants,

Considérant qu'il donnera lieu au paiement d'une somme de 367.06 € TTC et sera réglée après service, via le portail Chorus pro,

DÉCIDE

- Article 1^{er}** De signer le contrat relatif à l'abonnement mailing Fichier Nouveaux voisins avec La Poste d'un montant de 367.06 € TTC.
- Article 2** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la Commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 06 FEV. 2024



Sylvie CARIILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France